Nations Unies
Consolidation de la paix

PNUD
Au service des peuples et des nations

EVALUATION FINALE DU PROJET D'APPUI A LA CONSOLIDATION DU DESARMEMENT COMMUNAUTAIRE, DE LA REINTEGRATION DES EX-COMBATTANTS ET DE LA RSS EN COTE D'IVOIRE

TERMES DE REFERENCES RECRUTEMENT D'UN (E) CONSULTANT(E) NATIONAL(E)

1. Contexte et situation

La Côte d'Ivoire se relève résolument de la décennie de conflit militaro-politique qui a ébranlé le tissu social et entamé les gains du pays en matière de développement. Le gouvernement a entrepris avec l'appui des Nations Unies et des autres partenaires des actions pour consolider la paix et la stabilité dans le pays. La situation sécuritaire s'est améliorée, avec un indice de sécurité qui est passé de 3,8 en 2011 à 1,11 en 2016. L'organisation de l'élection présidentielle d'octobre 2015 s'est déroulée dans un climat apaisé. Les élections législatives de décembre 2016, qui ont enregistré la participation de l'opposition, se sont aussi tenues dans un environnement apaisé. Le pays s'est doté en 2016 de nouveaux cadres d'intervention pour piloter les actions de solidarité, de cohésion sociale et d'assistance aux victimes et consolider le processus de réconciliation nationale en cours. Malgré ces avancées, la Côte d'Ivoire continue de faire face à des défis majeurs qui, s'ils ne sont pas adressés, pourraient avoir un impact sur le redressement économique du pays amorcé depuis 2012 avec une croissance forte et soutenue de plus de 8%, ainsi que sur les acquis en matière de consolidation de la paix. Il s'agit entre autres du renforcement de la gouvernance sécuritaire et de la consolidation de la cohésion sociale. Malgré les progrès enregistrés dans la mise en œuvre de la réforme du secteur de la sécurité, les capacités limitées des structures nationales en charge de conduire et de coordonner les interventions de Post DDR, du désarmement communautaire et de la RSS entravent encore le renforcement de la gouvernance sécuritaire.

Des différents échanges avec le S-CNS, il ressort un besoin ardent de consolider les acquis du DDR et de renforcer le dialogue socio-sécuritaire, tant il est vrai que les dernières mutineries de l'armée et les revendications répétées des ex-combattants sont intimement liées.

En effet, malgré l'amélioration significative de l'environnement sécuritaire, des efforts doivent être faits pour maintenir la dynamique positive et s'assurer que les acquis obtenus deviennent durables. L'analyse de la situation faite lors de la formulation du Plan de transition a révélé les principaux défis résiduels qui nécessitent une réponse urgente, intégrée et coordonnée pour une gestion efficace de la période Post-DDR, du désarmement communautaire et une poursuite du processus RSS en vue de consolider les acquis en matière de cohésion sociale et de protection des droits humains. Les mouvements de revendications militaires à répétition ainsi que les récentes attaques de casernes, de postes de police et de gendarmerie, de l'école nationale de police enregistrés cette année, sont des menaces à la paix, à la sécurité et à la stabilité. Ces évènements constituent des alertes suffisantes et commandent que des actions spécifiques et urgentes soient initiées à l'endroit de ces cibles afin de préserver la paix sociale et poursuivre la dynamique économique amorcée depuis la fin de la crise postélectorale.

Au niveau du Post-DDR, le principal défi est la consolidation et la poursuite de la réintégration socio-économique des ex-combattants, notamment à travers un suivi soutenu des projets de réintégration qui connaissent des difficultés et le financement de nouveaux projets au profit de ceux n'ayant pas bénéficié du processus DDR. Ces interventions devront permettre l'accélération de l'ensemble des activités de désarmement communautaire dans une dynamique de contrôle et de sécurisation des ALPC. L'approche passera par la mise en place d'un ensemble de mécanismes et instruments de façon participative et inclusive avec les institutions en charge du Post DDR, du désarmement communautaire et de la RSS, et de leurs partenaires.

Le projet d'appui à la consolidation du désarmement communautaire, de la réintégration des ex-combattants et de la RSS en Côte d'ivoire vise à prévenir la violence armée et à renforcer la confiance entre les populations et les Forces de Défense et de Sécurité, à travers la réintégration socioéconomique durable des ex-combattants, le dialogue socio sécuritaire et la promotion du contrôle démocratique à travers les deux composantes à savoir (i) Les institutions nationales en charge du Post DDR, du désarmement communautaire et de la RSS mettent en œuvre des actions conjointes pour une gouvernance plus cohérente et efficiente garantissant la sécurité des populations avec une participation renforcée des organisations de la société civile et (ii) les populations vivent dans un environnement sécuritaire et social apaisé où la confiance aux FDS est rétablie, les ALPC détenues illicitement sont sécurisées, les ex-combattants sont réintégrés de façon durable et les droits humains sont connus.

Avec un financement initial de 1 250 000 USD du Fonds de Consolidation de la Paix, le projet a bénéficié de deux extensions budgétaires de 750 000 USD et 400 000 USD en vue de poursuivre les activités de dialogue intercommunautaire et socio-sécurité tenant compte des défis résiduels du post DDR et des résultats positifs enregistrés ainsi que de la nécessité d'étendre ces activités aux zones non encore couvertes.

Cette initiative d'une durée initiale de 18 mois, a débuté le 01er novembre 2017 et s'achèvera le 30 juin 2021, soit 43 mois à la suite de trois extensions accordées par PBSO dont les deux premières avec un budget additionnel et la dernière extension sans coût du fait des mesures de restrictions liées à la Covid 19 rendant difficile la tenue de certaines activités. Le projet a une couverture nationale avec des interventions ciblées dans les zones sensibles du Centre (Bouaké), du Nord (Korhogo) l'Ouest (Man, Duékoué) et d'Abidjan.

En étroite collaboration avec le Ministère de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de la lutte contre la Pauvreté (MSCSLP), les structures techniques telles que le Secrétariat Technique du Conseil National de Sécurité (S-CNS) et la Commission Nationale de lutte contre la prolifération et la circulation illicite des armes légères et de petit calibre (ComNat-ALPC), le PNUD a enregistré des résultats positifs après avoir initié des activités de renforcement de la réintégration des ex-combattants intégrés dans la fonction publique et de la cohabitation pacifique entre les communautés à travers la mise en place et l'animation de cadres d'échanges par les dialogues socio-sécuritaires et les dialogues intercommunautaires. Au niveau de la gouvernance sécuritaire, l'on dispose de cadres d'échanges et de dialogues permanent entre FDS et civils que sont les dialogues socio sécuritaires animés par les Comités Départementaux de Sécurité (CDS) et les Cellules Civilo-Militaire (CCM) dans les 108 départements de la Côte d'Ivoire. En matière de cohésion sociale, l'on dispose de mécanismes locaux et d'outils de prévention et de gestion des conflits que sont les dialogues intercommunautaires, les comités de paix et système intégré de gestion des conflits. Le projet a également cherché à promouvoir l'implication et la participation des hommes et des femmes dans le désarmement communautaire, le dialogue socio-sécuritaire, le contrôle démocratique du secteur de la sécurité, la promotion des droits humains, et les activités de renforcement de la confiance sociale et de la sécurité pour la consolidation de la paix.

Au terme du projet, il convient d'analyser les expériences de ce projet afin d'en faire ressortir les acquis et leçons pertinentes, en vue de proposer des stratégies efficaces pour la durabilité des résultats.

Par ailleurs, la documentation des expériences et les acquis du projet seront d'excellents outils pour le gouvernement et les partenaires au développement, qui pourront s'en inspirer pour la mise en place d'autres programmes et projets relatifs à la consolidation de la paix et à la consolidation de la réintégration des ex-combattants.

Informations sur le projet	
Titre du projet	Appui à la consolidation du désarmement communautaire, de la réintégration des ex-combattants et de la RSS en Côte d'Ivoire
Numéro Atlas	CIV10-00107746
Produit et résultat institutionnel	**Résultat 1 :** Les institutions nationales en charge du Post DDR, du désarmement communautaire et de la RSS mettent en œuvre des actions conjointes pour une gouvernance plus cohérente et efficiente garantissant la sécurité des populations avec une participation renforcée des organisations de la société civile

	Résultat 2 : Les populations vivent dans un environnement sécuritaire et social apaisé où la confiance aux FDS est rétablie, les ALPC détenues illicitement sont sécurisées, les ex-combattants sont réintégrés de façon durable et les droits humains sont connus.	
Pays	Côte d'Ivoire	
Région	Agboville, Divo, Guiglo, Seguéla, Boundiali, Bouaké, Abidjan, Man, Korhogo, Agnibilékrou, Katiola, Bondoukou	
Date de signature du document de projet	Novembre 2017	
Dates du projet	Démarrage : Décembre 2017	Fin prévue : 30 juin 2021
Budget du projet	2,650,000 USD	
Dépenses engagées à la date de l'évaluation	2,310,334.02 USD	
Source de financement	Fonds de consolidation de la Paix	
Gender Marker	2	
Agence d'exécution	PNUD	
Partenaires d'exécution	S-CNS, ONPC, Ministère de la Solidarité, de la Cohésion sociale et de la lutte contre la pauvreté, ComNat-ALPC	

2. Objectifs de l'évaluation

Il s'agit dans le cadre de cette consultation, de procéder à une évaluation en vue d'apprécier les performances du projet d'« Appui à la consolidation du désarmement communautaire, de la réintégration des ex-combattants et de la RSS en Côte d'Ivoire» à travers les résultats obtenus dans le cadre de la consolidation de la paix en s'attachant plus particulièrement à la pertinence, l'efficacité, l'efficience , à la cohérence et à la durabilité. De façon spécifique, l'évaluation consistera à apprécier le fonctionnement et le niveau de performance du projet par rapport aux objectifs qualitatifs et quantitatifs initialement prévus.
Les objectifs spécifiques de cette évaluation apparaissent sous les aspects suivants :

- Comparer les résultats obtenus au regard des objectifs préalablement définis ;
- Apprécier la conformité des interventions du projet en rapport avec les attentes des bénéficiaires ciblés ;
- Apprécier les changements attribuables aux interventions du projet ;
- Mesurer les progrès constatés dans la réintégration des ex-combattants ainsi que l'environnement social et socio-sécuritaire ;
- Constater l'utilisation des fonds décaissés en rapport avec les besoins initialement identifiés ;
- Identifier les contraintes liées à la mise en œuvre du projet ;
- Faire des recommandations visant à consolider les acquis du projet ;
- Tirer les enseignements généraux de ce projet qui seront utiles au Système des Nations Unies (SNUD) et au Gouvernement pour de futurs programmes dans le même domaine ;
- Déterminer, au vu du marqueur genre 2 attribué, si le projet a effectivement encouragé l'égalité entre les sexes de façon considérable et cohérente, si le budget dédié à l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes (40%) a été effectivement dépensé de manière efficace, en veillant à ce que les femmes bénéficient du projet et reflétant leurs préoccupations et intérêts.
- Identifier les facteurs de succès et défis du projet (programmation et gestion du projet) ; sur cette base, formuler des leçons apprises, des recommandations sur les procédures de planification et mise en œuvre des projets potentiels futurs qui vont financer ce type d'intervention.

3. Critères d'évaluation et questions clés

3.1. Pertinence

- Dans quelle mesure le projet s'est-il inscrit dans les priorités nationales en matière de développement, les produits et effets du Programme d'Appui à la Consolidation de la Paix (PACoP), le programme de pays 2017-2020, le Plan stratégique 2018-2021 du PNUD et les ODD ?
- Dans quelle mesure des enseignements ont-ils été tirés d'autres projets pertinents dans la conception du projet ?
- Dans quelle mesure le projet contribue-t-il à l'égalité des sexes, et à l'autonomisation des femmes ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il répondu de manière adaptée aux évolutions politiques, juridiques, économiques, institutionnelles dans le pays ?

3.2. Efficacité

- Dans quelle mesure les produits du projet ont-ils été réalisés ? Quels facteurs ont contribué à la réalisation ou à la non-réalisation des produits et effets attendus du PACoP ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué aux produits et effets du PACoP, du programme de pays 2017-2020, aux ODD, au Plan stratégique du PNUD ?
- La stratégie de partenariat du PNUD a-t-elle été adaptée et efficace ? Quels sont les facteurs qui ont contribué à l'efficacité ou à l'inefficacité ?
- Dans quels domaines le projet a-t-il enregistré ses meilleures performances ? Pourquoi et quels ont été les facteurs facilitants ? Comment le projet peut-il approfondir ou développer ces résultats ?
- Dans quels domaines le projet a-t-il enregistré ses moins bonnes performances ? Quels ont été les facteurs limitants et pourquoi ? Comment peuvent-ils être ou pourraient-ils être levés ?
- Quelles stratégies alternatives, le cas échéant, auraient pu être plus efficaces pour réaliser les objectifs du projet ?
- Dans quelle mesure la gestion et la mise en œuvre du projet se font-elles de manière participative (y inclus des groupes marginalisés), et cette participation contribue-t-elle à la réalisation des objectifs du projet ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il bien tenu compte des besoins des groupes nationaux et des évolutions des priorités des partenaires ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué à l'égalité des sexes, à l'autonomisation des femmes et à la réalisation des droits fondamentaux ?

3.3. Efficience

- Dans quelle mesure la structure de gestion du projet présentée dans le document de projet a-telle permis d'obtenir les résultats attendus ?
- Dans quelle mesure la stratégie de mise en œuvre du projet et son exécution ont-elles été efficientes et d'un bon rapport coût-efficacité ?
- Les ressources humaines et financières ont-elles été utilisées de manière économique ? Les ressources (fonds, personnel, temps, expertise, etc.) ont-elles été affectées de manière stratégique pour obtenir les résultats ?
- Les ressources utilisées pour la promotion du genre correspondent-elles aux ressources planifiées à cet effet lors de la formulation du projet ?
- Dans quelle mesure les fonds et les activités du projet ont-ils été livrés dans le respect des délais ?
- Dans quelle mesure les systèmes de S&E utilisés permettent-ils d'assurer une gestion efficiente et efficace du projet ?

3.4. Effets/impacts

Le/La Consultant(e) National(e) évaluera aux plans qualitatifs et, dans la mesure du possible, quantitatifs l'impact indicatif des activités réalisées jusqu'à présent dans le cadre des deux résultats du projet. Elle s'appuiera pour ce faire sur le cadre logique du document de projet mais pourra, le cas échéant, suggérer d'autres éléments de mesure qu'elle jugera plus pertinents. Une attention particulière sera portée à l'analyse des rapports de terrain d'identification des besoins, des rapports de fin d'activités des partenaires opérationnels de mise en œuvre des activités du projet.

3.5. Cohérence

- Dans quelle mesure le projet est compatible avec d'autres interventions menées dans le cadre du portefeuille PBF dans le pays, dans le cadre du PACoP et dans le cadre national en général ? Quelles ont été les synergies développées ?
- Y-a-t-il d'autres interventions de d'autres organisations/structures dans le même domaine d'intervention ? Quelles ont été les actions de complémentarité avec ces interventions, notamment en matière de genre ?
- Dans quelle mesure le projet a apporté une valeur ajoutée tout en évitant le chevauchement d'activités avec d'autres projets internes ou externes ?
-

3.6. Durabilité

- La stratégie de durabilité financière de ce projet, a-t-elle été réalisée ?
- Existe-t-il des risques sociaux ou politiques pouvant menacer la durabilité des produits du projet ou les contributions du projet aux produits et effets du PACoP , du programme de pays ?
- Les cadres légaux, les politiques et les structures et processus de gouvernance au sein duquel évolue le projet représentent-ils un risque pouvant menacer la durabilité des bénéfices du projet ?
- Dans quelle mesure le niveau d'appropriation des parties prenantes représente-t-il un risque pour la pérennité des bénéfices du projet ?
- Dans quelle mesure les mécanismes, les procédures et les politiques sont-ils en place pour permettre aux principales parties prenantes de pérenniser les résultats obtenus en matière d'égalité des sexes, d'autonomisation des femmes, de droits fondamentaux et de développement humain ?
- Les aspirations à long terme des femmes et des hommes sont-ils en adéquation avec les résultats obtenus ?
- Le projet a-t-il pu parvenir à des changements sur les rapports de Genre ; si oui, sont-ils susceptibles de s'inscrire dans la durée ?
- Dans quelle mesure les enseignements tirés sont-ils en permanence documentés par l'équipe de projet et diffusés auprès des parties intéressées, qui pourraient bénéficier des connaissances acquises par le projet ?
- Dans quelle mesure les interventions du Projet disposent-elles de stratégies de désengagement bien conçues et bien planifiées ?
- Dans quelle mesure à le projet a-t-il généré des transformations institutionnelles au niveau de la gouvernance en matière de prévention de violence armée et de renforcement de la cohésion sociale ?

3.7. Questions transversales

Droits fondamentaux

- Dans quelle mesure les pauvres, les populations autochtones, les personnes ayant des difficultés physiques, les femmes et d'autres groupes défavorisés ou marginalisés ont-ils bénéficié des interventions du Projet ?

Égalité des sexes

- Dans quelle mesure l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ont-elles été prises en compte dans la conception, la mise en œuvre et le suivi du projet ?
- Le marqueur de genre affecté au projet reflète-t-il la réalité ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il encouragé des évolutions positives en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes ? Y a-t-il eu des effets inattendus ?

4. Méthodologie de l'évaluation

Cet exercice devra permettre de collecter les données quantitatives et qualitatives en lien avec les résultats escomptés ou non afin d'apprécier la pertinence, la cohérence, l'efficacité, l'efficience, la durabilité du projet ainsi que la prise en compte des Droits Humains et l'égalités des sexes selon les critères d'évaluation de OECD-DAC.

Approche

L'évaluation se reposera sur une méthodologie à la fois quantitative et qualitative et la méthodologie du/de la consultant·e, la collecte de données et leur analyse reflèteront cette approche. La partie quantitative visera à documenter les effets principaux du projet à travers des données chiffrées collectées auprès des bénéficiaires directs et indirects du projet. Cette partie de l'évaluation prendra le cadre de résultats du projet comme son point de départ.
L'évaluation réunira les données nécessaires pour renseigner les indicateurs au niveau d'effet du cadre de résultats. Ceci comprendra dans certains cas d'établir des valeurs de référence pour certains indicateurs à travers des enquêtes rétrospectives.

La partie qualitative complémentera la partie quantitative et visera à approfondir l'analyse et corroborer les voies à travers lesquelles l'approche du projet pourrait contribuer à la cohésion sociale et la réduction du niveau de conflictualité. Elle servira également à découvrir des explications alternatives des effets/changements éventuelles attribués au projet et difficilement captées par enquête quantitative. Enfin, l'enquête qualitative a pour but de mieux comprendre les perspectives et aspirations des bénéficiaires directs et indirects et les questionnaires et guides d'entretien comprendront des questions ouvertes permettant aux personnes sondées de s'exprimer librement.

Collecte de données

L'évaluation doit faire appel à plusieurs méthodes et instruments d'évaluation, tant qualitatifs que quantitatifs et sensibles au genre. Le Consultant développera des échantillons et questionnaires pour la collecte de données auprès des bénéficiaires (exemple : ex combattants).

Examen documentaire de tous les documents pertinents : Il s'agit notamment d'analyser :

- Le document de projet (accord de contribution)
- La théorie du changement et le cadre de résultats
- Les rapports de contrôle de la qualité du projet ;
- Les plans de travail annuels ;
- Les notes conceptuelles des activités ;
- Les rapports trimestriels et annuels consolidés ;
- Le rapport de suivi axé sur les résultats ;
- Les résumés des réunions des comités techniques et de pilotage du projet ;
- Les rapports de suivi technique/financier ;
- Les rapports d'études (enquêtes de perception 2019 et 2020, autres études) ;
- http://mptf.undp.org/factsheet/project/00108201 (lien dashboard MPTF pour accès à rapports).

Entretiens semi-structurés avec les principales parties prenantes : avec les homologues gouvernementaux, le secrétariat PBF, les représentants des principales organisations de la société civile, certains membres de l'UNCT et les partenaires d'exécution ;
Discussions de groupes ou avec des informateurs clés, y compris des hommes et des femmes, des bénéficiaires et des parties prenantes. Tous les entretiens doivent être menés dans le respect de la confidentialité et de l'anonymat. Le rapport final d'évaluation ne doit pas permettre d'établir un lien entre un commentaire donné et une ou plusieurs personnes physiques.
Visites sur le terrain et validation sur site des principaux produits et interventions tangibles. L'évaluateur est tenu d'appliquer une approche participative et consultative en veillant à impliquer étroitement les responsables de l'évaluation, les partenaires d'exécution et les bénéficiaires directs ;

L'approche méthodologique retenue, y compris le calendrier des entretiens, des visites sur le terrain et la liste des données qui seront utilisées pour l'évaluation doit être clairement présentée dans l'offre et le rapport de démarrage et doit faire l'objet de discussions poussées et d'un accord entre les parties prenantes la/le consultant·e.

5. Livrables

Il est attendu du/de la consultant·e :

- Un rapport de démarrage (10-15 pages)

Le rapport doit être préparé par la/le consultant·e avant d'entamer la collecte de données complémentaires (avant tout entretien formel, distribution de questionnaires ou visites sur le terrain) et avant la mission dans le pays dans le cas d'évaluateurs internationaux) après consultation de la documentation fournie et des premiers entretiens.

Le rapport initial doit inclure le programme détaillé des tâches, activités de la prestation en désignant les personnes responsables et les moyens matériels prévus.

- Un rapport provisoire (40-60 pages):

  La/Le consultant·e doit soumettre aux parties prenantes, un rapport provisoire afin que celles-ci s'assurent de la prise en compte des normes de qualité.

- Un rapport final en français et en anglais (40-60 pages au plus hors annexes) avec un sommaire en français et en anglais. Son contenu doit correspondre aux prescriptions des termes de références de la mission (voir annexes).

6. Profil du/de la consultant·e national·e

Le Consultant national travaillera sous les orientations techniques du Consultant international et facilitera la mission au niveau local. Il assistera le Consultant international dans la conception de la méthodologie, l'échantillonnage, les outils de collecte, le chronogramme. Il appuiera le Consultant international pour la supervision de la collecte de données de terrain.
Il assistera le Consultant international dans l'élaboration du rapport d'évaluation.
Il appuiera le Consultant international dans la coordination des autres ressources humaines affectées à la mission notamment les agents de collecte de données.

La/Le consultant·e devra répondre aux exigences suivantes :

- Justifier d'une formation **BAC+4** en sciences sociales, sciences économiques, sciences juridiques ou tout domaine équivalent ;
- Avoir au moins 5 années d'expérience dans la conduite d'évaluation externe de projet/programme de développement et cohésion sociale avec une expérience spécifique en méthodologie de recherche qualitative et quantitative ;
- Avoir réalisé au moins deux évaluations de projet/programme de cohésion sociale et de consolidation de la paix ;
- Avoir une expérience d'au moins 04 ans en matière de gestion des conflits et consolidation de la Paix ;
- Avoir une connaissance du contexte ivoirien en particulier la situation socio-sécuritaire, la réintégration des ex-combattants et les défis liés à la consolidation de la paix (Avoir réalisé au moins 03 missions sur le territoire ivoirien dans les domaines du projet).
- Disposer d'une excellente capacité d'analyse de synthèse, et une compétence avérée en rédaction scientifique, en communication orale et écrite ;
- Observer une indépendance vis-à-vis des parties impliquées ;
- Avoir une bonne capacité de communication.

7. Déontologie de l'évaluation

La présente évaluation sera réalisée dans le respect des principes énoncés dans les « Directives éthiques pour l'évaluation » du GNUE. La/Le consultant·e doit veiller à sauvegarder les droits et la confidentialité des personnes fournissant les informations, par des mesures pour garantir la conformité avec les codes juridiques régissant la collecte et la publication de données. La/Le consultant·e doit également assurer la sécurité des informations collectées et prévoir des protocoles permettant de garantir l'anonymat et la confidentialité des sources d'information lorsque cela est requis. Les connaissances et les données acquises au cours du processus d'évaluation doivent par ailleurs être utilisées pour l'évaluation uniquement, à l'exclusion de tout autre usage sans l'autorisation expresse du PNUD et de ses partenaires ».

8. Durée de la mission

L'évaluation se déroulera au mois de mars 2021 et s'étendra sur 25 jours ouvrés.

9. Modalités d'exécution

i. Le responsable de l'évaluation

Le responsable de l'évaluation donne son avis quant à l'acceptation finale de l'évaluation, ainsi que pour la validation de toutes les étapes du processus d'évaluation, notamment : a) vérification de l'évaluabilité ; b) finalisation des termes de référence de l'évaluation, c) définition de la composition requise de l'équipe d'évaluation et son recrutement ; d) validation du rapport de démarrage, e) coordination et consolidation des commentaires sur la version préliminaire du rapport d'évaluation, et f) acceptation des rapports d'évaluation finaux. Le responsable de l'évaluation est le spécialiste en suivi-évaluation du PNUD.

ii. Le responsable du Programme

Le rôle du responsable du programme (spécialiste programme Gouvernance et Etat de Droit) est de soutenir la mise en œuvre d'une évaluation. Afin de garantir l'indépendance et la crédibilité de l'évaluation, il ne gère pas directement l'évaluation. Toutefois, il fournit les documents et les données demandées et soutenir l'évaluation dans son ensemble, notamment la mission de collecte des données.

iii. Le Groupe de Référence

Il est établi un groupe de référence composé de représentants des principaux partenaires et parties prenantes, afin de soutenir l'évaluation et de proposer des commentaires et des orientations aux étapes importantes du processus d'évaluation. Le groupe de référence garantit la transparence du processus et renforce la crédibilité des résultats de l'évaluation. il est composé de :

- Le ministère du Plan et du Développement ;
- Le Ministère de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de la Lutte Contre la Pauvreté (MSCSLCP) ;
- Le Secrétariat Technique du Conseil National de Sécurité (S-CNS)
- La COMNAT-ALPC
- L'ONPC
- Le PNUD ;
- Le Secrétariat technique du PBF ;
- PBSO New York

10. Calendrier du processus d'évaluation

Activité	Nombre de jours estimés	Échéance de réalisation	Lieu	Entité responsable
Étape 1 : Examen documentaire et rapport de démarrage				
Réunion d'information avec le PNUD (responsables de programme et personnel affecté au projet en fonction des besoins)		À la signature du contrat	PNUD	Responsable de l'évaluation
Transmission des documents pertinents au/ à la consultant·e en évaluation		A la signature du contrat	Par email	Coordination du projet
Examen documentaire, conception de l'évaluation, définition de la méthodologie et actualisation du plan de travail, y compris la liste des parties prenantes à consulter	5 jours	Dans un délai de deux semaines après la signature du contrat	A domicile	Consultant·e en évaluation
Soumission du rapport de démarrage (15 pages maximum)		Dans un délai de deux semaines après la signature du contrat		Consultant·e en évaluation
Commentaires et validation du rapport de démarrage		Dans un délai d'une semaine à compter de la réception du rapport de démarrage	PNUD	Responsable de l'évaluation
Étape 2 : Mission de collecte des données				
Réunions de consultation et visites sur le terrain, entretiens approfondis et groupes de discussion	15 jours	Dans un délai de quatre semaines après la signature du contrat	Abidjan et dans les zones d'intervention	À organiser par le PNUD avec les partenaires de projet locaux, le personnel du projet, les autorités locales, les ONG,
Réunion d'information avec le PNUD et les principales parties prenantes	1 jour		Abidjan	Consultant·e en évaluation
Étape 3 : Rédaction du rapport d'évaluation				
Préparation de la version préliminaire du rapport d'évaluation (50 pages maximum sans les annexes) et du résumé analytique (5 pages)	5 jours	Dans un délai de trois semaines après la fin de la mission de terrain	Domicile	Consultant·e en évaluation
Soumission du rapport provisoire de l'évaluation				Consultant·e en évaluation
Envoi des commentaires consolidés du PNUD et des parties prenantes sur le rapport provisoire		Dans un délai de 2 semaines à compter de la date de réception du rapport provisoire	PNUD	Responsable de l'évaluation et Groupe de référence de l'évaluation
Réunion d'information avec le PNUD	1 jour	Dans un délai d'une semaine à compter de la réception des commentaires	PNUD	PNUD, groupe de référence, consultant·e en évaluation
Finalisation du rapport d'évaluation en intégrant les ajouts et commentaires transmis par le personnel du projet et le bureau pays du PNUD	3 jours	Dans un délai d'une semaine à compter de la réunion d'information finale	A domicile	Consultant·e en évaluation
Soumission du rapport final d'évaluation au bureau de pays du PNUD (50 pages maximum hors annexes et résumé analytique)		Dans un délai d'une semaine à compter de la réunion d'information finale	A domicile	Consultant·e en évaluation

11. Paiement

Délivrables	Délais	Montant
Rapport de démarrage	A 3 jours ouvrés du début de la mission	20%
Rapport provisoire	Après 20 jours ouvrés à partir du début de la mission	50%
Rapport final de l'étude	A la fin du contrat dès la remise du rapport final	30%

NB : Tous les rapports sont validés et certifiés avant paiement.

12. Modalité de soumission

Le dossier de candidature devra être constitué de :

i. **Une offre technique incluant :**

- La compréhension des TDR, la matrice d'évaluation et la méthodologie d'évaluation proposée ;
- Un chronogramme prévisionnel des tâches précisant les moyens humains et matériels affectés à chaque étape de la prestation ;
- Un résumé de l'expérience passée du/ de la consultant·e dans les évaluations de projets ;
- Le Curriculum Vitae du/de la consultant·e ;

ii. **Une offre financière incluant :**

- Les honoraires du/ de la consultant·e
- Les coûts liés aux ressources humaines et matériels impliquées

13. Critères d'évaluation des offres techniques et financières

a) Le nombre de points attribués pour chaque critère technique est le suivant :

	Rubriques d'évaluation	Note maximum
1.	Qualification et expérience dans le domaine	50
2.	Plan de travail	20
3.	Méthodologie proposée et approche pour exécuter le travail selon les TDR	30
	Total	**100**

Formulaire d'évaluation de la Proposition technique -- Formulaire 1		Note maximum	A	B	C	D	E
Expertise / Qualification et expérience dans le domaine							
1.1	Diplômes et références clés	20					
1.2	Expertise avérée dans le domaine de la consolidation de la paix et de la réintégration des ex-combattants	20					
Total		40					

Formulaire d'évaluation de la Proposition technique – Formulaire 2		Note maximum	Consultant				
			A	B	C	D	E
Plan de travail							
2.1	Le plan de travail est-il bien défini, bien détaillé et correspond-il aux termes de référence ?	10					
Total		10					

Formulaire d'évaluation de la Proposition technique Formulaire 3		Note maximum	Consultant				
			A	B	C	D	E
Méthodologie proposée et approche pour exécuter le travail selon les TDR							
2.1	La proposition montre-elle une compréhension générale des activités à mener ?	10					
2.2	La proposition comprend-elle un cadre méthodologique cohérent et une structure précise des résultats attendus ?	10					
2.3	La présentation est-elle claire et la succession des activités ainsi que leur planification sont-elles logiques, réalistes et augurent-elles suffisamment d'une bonne exécution des tâches ?	10					
2.4	La proposition intègre-t-elle la dimension genre dans sa démarche	10					

DETAIL DES COUTS :

Détail des couts par élément :

Elements	Coût Unitaire	Quantité	Cout total pour durée du Contrat
I. Coûts du Personnel			
Honoraires			
Assurance vie			
Assurance maladie			
Communications			
Transport			
Autres (Mentionner svp)			

14. Annexes des TDR

1. Cadre de résultats et théorie du changement de l'intervention ;
2. Une liste des principales parties prenantes et des autres personnes à consulter, avec des informations concernant l'organisation dont elles dépendent et leur importance pour l'évaluation, ainsi que leurs coordonnées ;
3. Listes des sites à visiter ;
4. Listes des documents à consulter ainsi que des sites internet à visiter ;
5. Matrice d'évaluation ;
6. Format du rapport d'évaluation ;
7. Code de conduite

1. Théorie de changement et cadre de résultats

Théorie du changement du projet

Dans le contexte actuel de consolidation de la paix en Côte d'Ivoire caractérisé par un environnement socio-sécuritaire fragile avec les nouvelles menaces, les revendications répétées des FDS et des ex-combattants et les attaques à mains armées, Si les interventions des acteurs de la sécurité sont coordonnées et contribuent à accompagner les FDS dans leur mission républicaine, à engager durablement les ex combattants dans des activités socio-économiques et professionnelles, à contrôler les ALPC et que la confiance entre les Forces de défense et de sécurité elles-mêmes et entre elles et les populations est renforcée, Alors les acquis en matière de sécurité et de cohésion sociale seront préservés et consolidés, ce qui contribuera à la paix et à la stabilité du pays.

Annex B: Cadre de résultats du projet (doit inclure les données désagrégées par sexe et âge)

Nom du pays : Côte d'Ivoire

Dates du projet :

Date de démarrage du projet proposée : 01 Novembre 2017

Date d'achèvement du projet proposée : 30 juin 2021

Théorie de changement pour l'IRF : Dans le contexte actuel de consolidation de la paix en Côte d'Ivoire caractérisé par un environnement socio-sécuritaire fragile avec les nouvelles menaces, les revendications répétées des FDS et des ex-combattants et les attaques à mains armées, Si les interventions des acteurs de la sécurité sont coordonnées et contribuent à accompagner les FDS dans leur mission républicaine, à engager durablement les ex combattants dans des activités socio-économiques, à contrôler les ALPC et que la confiance entre les Forces de défense et de sécurité elles-mêmes et entre elles et les populations est renforcée, Alors les acquis en matière de sécurité et de cohésion sociale seront préservés et consolidés, ce qui contribuera à la paix et à la stabilité du pays.

Résultats	Produits	Indicateurs	Mode de vérification	Année 1				Année 2				Etapes
Description du résultat 1 : Les institutions nationales en charge du Post DDR, du désarmement communautaire et de la RSS mettent en œuvre des actions conjointes pour une gouvernance plus cohérente et efficiente garantissant la sécurité des populations avec une participation renforcée des organisations de la société civile		Indicateur de résultat 1 a : Indice de sécurité Niveau de référence (2016) : 1.2 Cible : 1	Rapport CNS				1				1	Année 1 : 1 Année 2 : 1
		Indicateur de résultat 1 b : Perception des populations sur l'amélioration de la sécurité Niveau de référence (2016) : 62,6% (hommes) & 64,2% (femmes) Cible : 70%	Rapport d'enquête				65				70	Année 1 :65 Année 2 :70
	Produit 1.1 : Les capacités de pilotage et de coordination des institutions en charge du Post DDR, du désarmement communautaire et de la RSS sont renforcées pour prévenir la violence armée et	Indicateur de résultat 1.1 a : Pourcentage des rencontres mandataires sont tenues Niveau de référence : 0 Cible : 90	Rapports d'activités du S-CNS				75				90	Année 1 : 75 Année 2 : 90
		Indicateur de résultat 1.1 b : Taux de mise en œuvre des nouvelles décisions/ recommandations du cadre de Coordination des institutions en	Rapports d'activités du S-CNS				70				75	Année 1: 70 Année 2: 75

	accompagner les réformes du secteur de la sécurité	charge du Post DDR, du désarmement communautaire et de la RSS Niveau de référence : 0 Cible : Au moins 75											
	Produit 1.2 : Les populations en particulier les femmes connaissent leurs droits fondamentaux et les mécanismes de saisine des institutions des droits humains	Indicateur de résultat 1.2.a Pourcentage de nouvelles personnes sensibilisées désagrégées par sexe qui connaissent leurs droits fondamentaux Niveau de référence : 0 Cible : 70	Rapport CNDH-CI					50		70			Année1 : 50 Année 2 : 70
		Indicateur de résultat 1.2.b Nombre de nouvelles requêtes de saisine formulées par les requérants Niveau de référence : 0 Cible : Au moins 20	Rapport CNDH-CI					10		20			Année1 : 10 Année 2 : 70
Description du résultat 2 : Les populations vivent dans un environnement sécuritaire et social apaisé ou la confiance aux FDS est rétablie, les ALPC détenues illicitement sont sécurisées, les ex-combattants sont réintégrés de façon durable et les droits humains sont connus		Indicateur de résultat 2 a Taux de réintégration économique d'ex-combattants démobilisés Niveau de référence : 36,7% (2013) Cible : 70% avec 20% de femmes en 2019	Rapport du Conseil national de Sécurité				50%				70%		Année 1 : 50% Année 2 : 70%
		Indicateur de résultat 2 b : Niveau de confiance des populations aux FDS Niveau de référence (2016) : 53 Cible : 60	Rapport du Conseil national de Sécurité				55				60		Année 1 : 55 Année 2 : 60

		Nombre de mutineries/revendications : Réf (2016-17) : 08 Cible : 02											
	Produit 2.1 : Le dialogue entre les communautés y compris les femmes et les jeunes, et les forces de défense et de sécurité est renforcé à travers les dialogues socio-sécuritaires.	Indicateur de résultat 2.1.1 Nombre de Comités Civilo-Militaires (CCM) mis en place et opérationnels Niveau de référence : 26 Cible : 36 dont 15% de femmes membres des CCM	Rapport S-CNS										Année 1 : 20 Année 2 : 31
		Indicateur de résultat 2.1.2 Nombre d'activités de réponses menées par les CCM après les diagnostics socio-sécuritaires Niveau de référence : Cible : Au moins une activité de réponse est menée par chaque CCM	Rapport S-CNS				20				31		Année 1 : 20 Année 2 : 31
		Nombre de diagnostic socio sécuritaire réalisés Niveau de référence : 0 Cible : 5	Rapport S6CNS				03				02		Année 1 : 03 Année 2 : 02
		Nombre de voyage d'échange effectué Niveau de référence : 0 Cible : 1	Rapport de mission				0				01		Année 1 : 0 Année 2 : 01
		Nombre de plans d'action de CCM appuyés Niveau de référence : 2 Cible : 10					03				07		Année 1 : 03 Année 2 : 07
		Nombre d'atelier et d'équipements initiés au profit des FDS					01				01		Année 1 : 01 Année 2 :01

		Niveau de référence : 4 Cible : 6										
	Produit 2.2 : Les ex-combattants démobilisés et les communautés d'accueil/installation y compris les déposants volontaires d'ALPC bénéficient de projets de réintégration socio-économique	Indicateur de résultat 2.2.1 Nombre d'ex-combattants accepté par ces collègues exerçant professionnellement dans l'administration publique et nombre d'activités socioéconomiques développées autour des casernes Niveau de référence : 0 Cible : 800 (10% de femmes)	Rapport d'activités de la CCSR				300				500	Année 1 : 300 Année 2 : 500
		Indicateur de résultat 2.2.2 Nombre des nouvelles d'ALPC collectées Niveau de référence : 0 Cible : 1000	Rapport d'activités de la ComNat				400				600	Année 1 : 400 Année 2 : 600
		Indicateur de résultat 2.2.3 Nombre de nouvelles infrastructures socio-économique de base réhabilitées Niveau de référence : 0 Cible : 1	Rapport CCSR,				05				05	Année 1 : 05 Année 2 : 05
	Produit 2.3 Les communautés vivent en harmonies et règlent pacifiquement les conflits communautaires	Indicateur de résultats 2.3.1 Nombre de dialogues intercommunautaire réalisés Niveau de référence : 15 Cible : 10	Rapport MFPES				05				05	Année 1 : 05 Année 2 : 05
		Indicateur de résultats 2.3.2 Nombres projets à impact rapide réalisés Reference : 15 Cible : 10	Rapport MFPES				05				05	Année 1 : 05 Année 2 : 05
		Indicateur de résultats 2.3.3 Nombre de comité de suivi des dialogues intercommunautaires	Rapport MFPES				05				15	Année 1 : 05 Année 2 : 15

		dont les capacités ont été renforcées Niveau de référence : 0 Cible : 25											
		Indicateur de résultats 2.3.4 Nombre de chefs et rois formés Niveau de référence : 0 Cible : 50	Rapport Chambres des rois et chefs traditionnels				25				25	Année 1 : 25 Année 2 : 25
		Indicateur de résultats 2.3.5 Nombre de personnes formées Niveau de référence : 0 Cible : 100	Rapport Fondations Felix Houphouët				50				50	Année 1 : 50 Année 2 : 50

2. **Liste des principales parties prenantes et des autres personnes à consulter, avec des informations concernant l'organisation dont elles dépendent et leur importance pour l'évaluation, ainsi que leurs coordonnées**

N°	NOM ET PRENOMS	TITRE	STRUCTURE	Activités conduites	CONTACTS
01	Giscard KOUASSI	Spécialiste Programme Gouvernance	PNUD	Coordination générale du projet	(225) 87 25 18 59 Giscard.kouassi@undp.org
02	Arsène ASSANDE	Programme Manager	PNUD	Gestionnaire du projet	(225) 07 01 47 39 Arsene.assande@undp.org
03	Michel SEKA	Directeur de la Cohésion Sociale	Ministère de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de la lutte contre la Pauvreté	Dialogues intercommunautaires, rapprochement communautaire à travers les projets à impact rapide	(225) 47 36 19 11 Michelseka@gmail.com
04	Léon DJOKOUEHI	Président	Commission National de lutte contre les ALPC	Collecte d'armes légères de petit calibre	(225) 08 36 29 29
05	Patrick KASSI	Secrétariat du Conseil National de Sécurité	Secrétariat du Conseil National de Sécurité	Dialogues socio-sécuritaires, diagnostics socio-sécuritaires, mise en place et renforcement des capacités des Cellules Civilo-Militaires et les Conseils Départementaux de Sécurité	(225) 20 31 46 97/08 36 32 80 Patrick.kassi@presidence.ci
06					
07					
08					
09					

3. Liste des sites à visiter

ABIDJAN
SEGUELA
DIVO
AGBOVILLE
AGNIBILEKROU
BONDOUKOU
GUIGLO
BOUNDIALI

4. Listes des documents à consulter ainsi que des sites internet à visiter

- Le document projet (prodoc)
- Les plans de travail annuels
- Les rapports trimestriels et semestriels
- Les rapports de mission de suivi
- http://mptf.undp.org/factsheet/project/00108201
- https://www.un.org/peacebuilding

5. Modèle de Matrice d'évaluation

Critère d'évaluation correspondant	Questions clés	Sous questions spécifiques	Sources de données	Outils/ méthodes de collecte des données	Indicateurs/ Norme de réussite	Méthode d'analyse des données

6. Modèle de rapport d'évaluation

1. **Titre et pages de garde** : doivent indiquer les informations de base suivantes :
   - Nom de l'intervention évaluée ;
   - Dates de l'évaluation et du rapport ;
   - Pays de l'intervention évaluée ;
   - Noms des évaluateurs et organisations auxquelles ils sont affiliés ;
   - Nom de l'organisation ayant demandé l'évaluation ;
   - Remerciements.
2. **Informations relatives à l'évaluation et au projet** : à inclure dans toutes les versions finales des rapports d'évaluation, sur la deuxième page (et sur une seule page) :

Informations sur le projet		
Titre du projet		
Numéro Atlas		
Produit et résultat institutionnel		
Pays		
Région		
Date de signature du document de projet		
Dates du projet	Démarrage	Fin prévue
Budget du projet		
Dépenses engagées à la date de l'évaluation		

Source de financement	
Gender Marker	
Agence d'exécution	

Informations relatives à l'évaluation		
Type d'évaluation (projet/réalisation/thématique/DPP etc.)		
Finale/mi-parcours/autre		
Période évaluée	Début	Fin
Évaluateurs		
Adresse email de l'évaluateur		
Dates de l'évaluation	Début	Fin

3. **Table des matières**, y compris pour les encadrés, les figures, les tableaux et les annexes, avec les numéros de page.
4. **Liste des sigles et abréviations.**
5. **Résumé analytique** (quatre pages maximum) : Une section indépendante de deux ou trois pages :
    - Décrivant brièvement le sujet de l'évaluation (le(s) projet(s), programme(s), politiques ou autre intervention évalués).
    - Expliquant l'objet et les objectifs de l'évaluation, y compris son public et ses utilisations attendues.
    - Décrivant les principaux aspects de l'approche et des méthodes d'évaluation.
    - Résumant les principales constatations, conclusions et recommandations.
    - Indiquant les normes de qualité et la note de qualité des évaluateurs.

6. **Introduction**
    - Expliquer pourquoi l'évaluation a été effectuée (l'objet), pourquoi l'intervention est évaluée à ce moment précis, et les raisons justifiant le choix des questions.
    - Identifier le principal public cible ou les utilisateurs de l'évaluation, ce qu'ils souhaitaient en apprendre et pourquoi, et la manière dont il est attendu qu'ils utilisent les résultats de l'évaluation.
    - Identifier l'intervention objet de l'évaluation (le(s) projet(s), programme(s), politiques ou autre intervention évalués - cf. section suivante portant sur l'intervention).
    - Familiariser le lecteur avec la structure et le contenu du rapport et la manière dont les informations qu'il contient répondent aux objectifs de l'évaluation et satisfont aux besoins en information des utilisateurs attendus de l'évaluation.

7. **Description de l'intervention** : permet aux utilisateurs du rapport de comprendre la logique, d'apprécier les mérites de la méthodologie d'évaluation et de comprendre l'applicabilité des résultats de l'évaluation. La description doit être suffisamment précise pour rendre le rapport intelligible pour ses utilisateurs. La description doit :
    - Décrire ce qui est évalué, qui entend en tirer parti, et la problématique ou la question à traiter.
    - Expliquer le modèle ou le cadre des résultats attendus, les stratégies de mise en œuvre et les principales hypothèses sous-tendant la stratégie.
    - Établir les liens avec les priorités nationales, les priorités du PNUAD, les cadres financiers pluriannuels de l'organisation ou les objectifs du Plan stratégique, ou d'autres plans ou objectifs propres au pays ou au programme.
    - Identifier la phase de mise en œuvre de l'intervention et les modifications majeures éventuelles (par ex. plans, stratégies, cadres logiques) au fil du temps, et expliquer les implications de ces changements pour l'évaluation.
    - Identifier et décrire les principaux partenaires impliqués dans la mise en œuvre et leurs rôles respectifs.
    - Identifier les questions transversales pertinentes traitées par l'évaluation, telles que l'égalité des sexes, les droits fondamentaux, les groupes marginalisés ou l'engagement à ne laisser personne de côté.

- Décrire la portée de l'intervention, notamment le nombre de volets (ou phases d'un projet) et la taille de la population cible pour chaque volet.
- Indiquer le montant total des ressources, y compris les ressources humaines, et les budgets.
- Décrire le contexte entourant les facteurs sociaux, politiques, économiques et institutionnels, ainsi que le paysage géographique dans lequel opère l'intervention et expliquer les effets (défis et opportunités) que présentent ces facteurs pour la mise en œuvre et les résultats.
- Signaler les faiblesses dans la conception (par ex. dans la logique d'intervention) ou d'autres contraintes dans la mise en œuvre (par ex. ressources limitées).

8. **Champ et objectifs de l'évaluation** : le rapport doit présenter un argumentaire clair du champ, des objectifs principaux et des grandes questions de l'évaluation.
    - **Champ de l'évaluation** : le rapport doit définir les paramètres de l'évaluation, par exemple la période examinée, les segments de la population cible considérés, la zone géographique couverte et les volets, produits ou résultats qui ont été (ou non) évalués.
    - **Objectifs de l'évaluation** : le rapport doit expressément identifier les types de décisions que les utilisateurs de l'évaluation seront amenés à prendre, les questions qu'ils devront se poser pour prendre ces décisions, et les résultats que devra obtenir l'évaluation pour contribuer à ces décisions.
    - **Critères d'évaluation** : le rapport doit définir les critères d'évaluation ou les normes de performance utilisés[1]. Le rapport doit justifier le choix des critères spécifiques utilisés pour l'évaluation.
    - **Questions d'évaluation** : elles définissent les informations que l'évaluation va générer. Le rapport doit lister les principales questions d'évaluation qui seront traitées et expliquer dans quelle mesure les réponses à ces questions correspondent aux informations dont ont besoin les utilisateurs.

9. **Approche et méthodes d'évaluation** [2]: Le rapport d'évaluation doit décrire en détail les approches méthodologiques, les méthodes et les analyses choisies, les raisons de ces choix, et dans quelle mesure, tenant compte des contraintes de temps et d'argent, les approches et méthodes employées ont généré des données permettant de répondre aux questions d'évaluation et de remplir les objectifs de l'évaluation. Le rapport doit préciser de quelle manière l'égalité des sexes, la vulnérabilité et l'inclusion sociale ont été prises en compte dans la méthodologie, notamment de quelle manière les méthodes de collecte et d'analyse des données ont tenu compte du genre, utilisé des données ventilées et ont consulté différents groupes de parties prenantes. La description doit permettre aux utilisateurs de l'évaluation d'apprécier les mérites des méthodes employées par l'évaluation et la crédibilité des constatations, des conclusions et des recommandations. La description de la méthodologie doit aborder chacun des éléments suivants :

    - **Approche de l'évaluation**
    - **Sources de données** : les sources d'information (documents et parties prenantes consultés) ainsi que les raisons justifiant ces choix et la manière dont les informations obtenues ont permis de répondre aux questions d'évaluation.
    - **Échantillon et cadre d'échantillonnage** : si un échantillon a été utilisé : décrire sa taille et ses caractéristiques, les critères de sélection (par ex. femmes célibataires de moins de 45 ans), le processus de sélection de l'échantillon (par ex. au hasard, dirigé), le cas échéant, la manière dont ont été assignés les groupes de contrôle et de traitement, et dans quelle mesure l'échantillon est représentatif de l'ensemble de la population cible, en signalant notamment les limites de l'échantillon en termes de généralisation des résultats.
    - **Instruments et procédures de collecte des données** : les méthodes ou procédures utilisées pour recueillir les données, ainsi que les instruments de collecte (par ex. protocoles d'entretien), leur adéquation par rapport à la source de données, et les preuves de leur fiabilité et de leur validité, et la manière dont ils tiennent compte de la problématique hommes-femmes.
    - **Normes de performance** [3]: la norme ou la mesure de référence qui sera utilisée pour évaluer la performance au regard des questions de l'évaluation (par ex. indicateurs nationaux ou régionaux, échelle de notation).

---

[1] Les critères les plus communément appliqués dans le cadre d'évaluations au PNUD sont les critères du CAD de l'OCDE : pertinence, efficience, efficacité et durabilité auquel s'ajoute la cohérence.

[2] Tous les aspects de la méthodologie décrite doivent être intégralement traités dans le rapport. Certaines informations techniques peuvent être détaillées dans les annexes au rapport

[3] Une matrice résumant les sources de données, les outils ou méthodes de collecte pour chaque source, et la norme ou la mesure de référence pour chaque question d'évaluation est un bon outil de visualisation pour simplifier la logique de la méthodologie au lecteur

- **Participation des parties prenantes** à l'évaluation et dans quelle mesure le degré de participation des hommes et des femmes a contribué à la crédibilité de l'évaluation et de ses résultats.
- **Considérations éthiques** : les mesures adoptées pour protéger les droits et la confidentialité des informateurs (se référer au guide du GNUE « Directives éthiques pour les évaluateurs » pour plus d'informations[4]).
- **Informations relatives aux évaluateurs** : La composition de l'équipe d'évaluation, le profil et les compétences des membres de l'équipe, la pertinence des compétences de l'équipe dans son ensemble, la parité et la représentation géographique au regard de l'évaluation.
- **Principales limites de la méthodologie** à identifier et à mentionner ouvertement au regard de leurs implications pour l'évaluation, ainsi que les mesures prises pour atténuer ces contraintes.

10. **Analyse des données** : le rapport doit décrire les procédures utilisées pour analyser les données recueillies afin de répondre aux questions d'évaluation. Il doit détailler les différentes étapes et phases de l'analyse qui a été effectuée, notamment les étapes visant à confirmer la fiabilité des données et les résultats pour différents groupes de parties prenantes (hommes et femmes, différents groupes sociaux, etc.). Le rapport doit également justifier l'adéquation des analyses au regard des questions d'évaluation. Les éventuelles faiblesses de l'analyse des données ou les lacunes ou limites relatives aux données doivent être évoquées, y compris leur influence possible sur l'interprétation des données ou les conclusions tirées.

11. **Les constatations** doivent être présentées sous forme d'énoncés de faits fondés sur l'analyse des données. Elles doivent être structurées autour des questions d'évaluation de manière à ce que les utilisateurs du rapport puissent rapidement faire le lien entre les questions posées et les constats réalisés. Les différences entre les résultats anticipés et les résultats réels doivent être expliquées, ainsi que les facteurs affectant la réalisation des résultats attendus. Les hypothèses ou les risques relatifs à la conception du projet ou du programme et qui ont ensuite affecté la mise en œuvre doivent être mentionnés. Les constatations doivent tenir compte d'une analyse de la problématique hommes-femmes et des questions transversales.

12. **Les conclusions** doivent être exhaustives et équilibrées, en mettant en avant les forces, les faiblesses et les résultats de l'intervention. Elles doivent être largement étayées par les preuves et s'inscrire dans la logique des constatations de l'évaluation. Elles doivent répondre aux principales questions de l'évaluation et donner des pistes de réflexion pour l'identification ou la résolution des problèmes ou des questions importantes pertinents pour la prise de décisions des utilisateurs attendus, y compris les questions relatives à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes.

13. **Recommandations** : le rapport doit présenter des recommandations pratiques, applicables, à l'attention des utilisateurs cibles du rapport concernant les mesures à adopter ou les décisions à prendre. Leur nombre doit être raisonnable. Les recommandations doivent être directement étayées par des preuves et liées aux constatations et aux conclusions relatives aux questions clés traitées par l'évaluation. Elles doivent mentionner la durabilité de l'initiative et évaluer le cas échéant la pertinence de la stratégie de désengagement. Les recommandations doivent également donner des conseils précis quant à d'éventuels projets ou programmes futurs ou similaires. Elles doivent par ailleurs tenir compte des questions relatives à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et des actions prioritaires pour améliorer ces aspects.

14. **Enseignements tirés** : Si cela semble nécessaire ou si les TdR le demandent, le rapport doit faire mention des enseignements tirés de l'évaluation, à savoir les nouvelles connaissances acquises dans ce contexte précis (intervention, résultats, voire méthodes d'évaluation) et qui sont applicables à des situations similaires. Les enseignements doivent être concis et se fonder sur des preuves spécifiques présentées dans le rapport.

15. **Annexes au rapport** : Les annexes proposées doivent comprendre les éléments suivants afin de donner à l'utilisateur du rapport plus de détails concernant le contexte et la méthodologie, de manière à renforcer la crédibilité du rapport :
    - TdR de l'évaluation
    - Autres documents relatifs à la méthodologie, tels que la matrice d'évaluation et les instruments de collecte des données (questionnaires, guides d'entretien, protocoles d'observation etc.), le cas échéant
    - Liste des individus ou groupes interrogés ou consultés et des sites visités. Cette liste peut être omise à des fins de confidentialité avec l'accord de l'équipe d'évaluation et du PNUD
    - Liste des documents consultés

[4] GNUE, « Ethical Guidelines for Evaluation », juin 2008. Disponible ici : http://www.uneval.org/document/detail/102

- Cadre ou modèle de résultats du projet ou programme
- Tableaux résumant les constatations, par exemple des tableaux montrant les progrès dans la réalisation des produits, des cibles, et des objectifs par rapport aux indicateurs définis.
- Code de conduite signé par les évaluateurs.

7. Code de conduite

Formulaire d'acceptation du code de conduite du/ de la consultante (e) en évaluation

Les évaluateurs :

1. Doivent présenter des informations complètes et équitables dans leur évaluation des forces et des faiblesses afin que les décisions ou les mesures prises soient bien fondées ;
2. Doivent divulguer l'ensemble des conclusions d'évaluation, ainsi que les informations sur leurs limites et les mettre à disposition de tous ceux concernés par l'évaluation et qui sont légalement habilités à recevoir les résultats ;
3. Doivent protéger l'anonymat et la confidentialité à laquelle ont droit les personnes qui leur communiquent des informations ; les évaluateurs doivent accorder un délai suffisant, réduire au maximum les pertes de temps et respecter le droit des personnes à la vie privée. Les évaluateurs doivent respecter le droit des personnes à fournir des renseignements en toute confidentialité et s'assurer que les informations dites sensibles ne permettent pas de remonter jusqu'à leur source. Les évaluateurs n'ont pas à évaluer les individus et doivent maintenir un équilibre entre l'évaluation des fonctions de gestion et ce principe général.
4. Découvrent parfois des éléments de preuve faisant état d'actes répréhensibles pendant qu'ils mènent des évaluations. Ces cas doivent être signalés de manière confidentielle aux autorités compétentes chargées d'enquêter sur la question. Ils doivent consulter d'autres entités compétentes en matière de supervision lorsqu'il y a le moindre doute à savoir s'il y a lieu de signaler des questions, et comment le faire.
5. Doivent être attentifs aux croyances, aux us et coutumes et faire preuve d'intégrité et d'honnêteté dans leurs relations avec toutes les parties prenantes. Conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme, les évaluateurs doivent être attentifs aux problèmes de discrimination ainsi que de disparité entre les sexes, et s'en préoccuper. Les évaluateurs doivent éviter tout ce qui pourrait offenser la dignité ou le respect de soi-même des personnes avec lesquelles ils entrent en contact durant une évaluation. Sachant qu'une évaluation peut avoir des répercussions négatives sur les intérêts de certaines parties prenantes, les évaluateurs doivent réaliser l'évaluation et en faire connaître l'objet et les résultats d'une façon qui respecte absolument la dignité et le sentiment de respect de soi-même des parties prenantes.
6. Sont responsables de leur performance et de ce qui en découle. Les évaluateurs doivent savoir présenter par écrit ou oralement, de manière claire, précise et honnête, l'évaluation, les limites de celle-ci, les constatations et les recommandations.
7. Doivent respecter des procédures comptables reconnues et faire preuve de prudence dans l'utilisation des ressources de l'évaluation.

Formulaire d'acceptation du consultant en évaluation
Engagement à respecter le Code de conduite des évaluateurs du système des Nations Unies
Nom du consultant : _____
Nom de l'organisation de consultation (le cas échéant) : _____
Je confirme avoir reçu et compris le Code de conduite des évaluateurs des Nations Unies et je m'engage à le respecter.
Signé à ..... le .....

Signature : _____

2.5	Le Plan d'exécution (Chronogramme) des tâches est-il précis et cohérent ?	10					
Total		50					

b) La note technique minimale requise est de 70 points.
Tout soumissionnaire dont l'offre technique n'aurait pas atteint au moins 70 points, sera éliminé et sa proposition financière ne sera pas analysée.

a) Evaluation financière
La formule utilisée pour déterminer les scores financiers est la suivante :
SF=100 x Fm /F, où SF est le score financier, Fm est la proposition la moins disante et F le prix de la proposition considérée

b) Evaluation finale

La notation finale sera la moyenne pondérée de la note technique et de la note financière avec les coefficients de pondération suivants : score technique (70%) et score financier (30%) ;
Les pondérations attribuées aux propositions techniques et financières sont :
T= 0,70 et F=0,30. Attribution du contrat à la proposition qui obtient la note globale la plus élevée.

c) Les deux propositions doivent être placées sous plis scellés distincts et porter la mention : CONSULTANT(E) NATIONAL (E) POUR L'EVALUATION FINALE DU PROJET D'APPUI A LA CONSOLIDATION DU DESARMEMENT COMMUNAUTAIRE, DE LA REINTEGRATION DES EX-COMBATTANTS ET DE LA RSS EN COTE D'IVOIRE

d) Les dossiers sont à déposer au bureau du PNUD Côte d'Ivoire à l'adresse :
Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), Angle Avenue Marchand, Rue Gourgas Plateau en face de la radio 01 BP 1747 ABIDJAN 01 COTE D'IVOIRE, au plus tard le (à préciser par le procurement) à 17 heures 00

e) Toute proposition technique et financière transmise dans des enveloppes non scellées et pas séparées, seront rejetées.

Préparé par : Arsène Assandé, Programme manager

Visé par : Giscard Kouassi, Spécialiste Programme

Approuvé par : Jonas Mfouatie, Représentant Résident Adjoint/Programme